

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 4 février 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire
Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1.
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4
Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5
Monsieur Steve Ouimet, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Sébastien Barriault, maire, la séance débute.

2013-27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2013-28 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2013.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du mois de janvier 2013 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

2013-29 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-02 « COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2013 ET SALAIRES PAYÉS EN JANVIER 2013».

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés en janvier 2013 et les salaires payés en janvier 2013 et déposés sous le bordereau 2013-02 sont approuvés au montant de 69 309,05 \$, et ce, tels que déposés.

2013-30 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-002 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2013-002 soient approuvés au montant de 32 949,55 \$, et ce, tels que déposés.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2013-31 DOSSIER D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on paie les factures suivantes :

- V03 Inc. 68,96 \$ (V0-20121206-1)
- V03 Inc. 934,17 \$ (V0-20121206-2)
- V03 Inc. 523,14 \$ (V0-20121210-1)

- V03 Inc. 5 165,26 \$ (V0-20121220-2)
- V03 Inc . 112,10 \$ (V0-20130204-6)
TOTAL : 6 803,63 \$

- Monoparls : 1 153,39 \$ (109222)
- Monoparls : 28,74 \$ (109230)
TOTAL : 1 182,13 \$

- Roche Ltée : 40 471,73 \$ (171 740)
- Roche Ltée : 301,83 \$ (172 195)
TOTAL : 40 773,56 \$

- Endress & Hauser : 3 811,42 \$ (6001018816)

**2013-32 M.T.Q. – PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
– AMÉLIORATION DE LA RUE PRINCIPALE.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour un montant de 50 091,94 \$ pour les travaux exécutés sur la rue Principale pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue du Moulin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2013-33 ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Les Méchins approuve l’état préparé par Mme Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la corporation et que la Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à faire parvenir aux personnes endettées pour l’année 2011 et moins et dont le compte est supérieur à \$ 50,00, une demande de paiement pour le 28 février 2013 pour les arrérages et intérêts.

**2013-34 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LES MÉCHINS – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE
PACTE RURAL 2007-2014 – M.R.C DE MATANE.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins appuie la Coopérative de Solidarité Les Méchins pour leur demande d’aide financière dans le cadre du pacte rural 2007-2014 MRC de Matane.

2013-35

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2013.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins présente une demande dans le cadre d'Emploi d'été Canada 2013 et que Mme Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande ainsi qu'au projet s'il est accepté.

2013-36

MME NICOLE HUDON – DEMANDE D'UNE RÉOLUTION « DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Considérant que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

Considérant que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de la fourrière;

Considérant que la fourrière pourra desservir en autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins désigne la fourrière propriété de Mme Nicole Deschambault à opérer une fourrière d'autos au 574 route Bellevue Ouest, Les Méchins et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Les Méchins;

Que la fourrière devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société;

Que les installations de la fourrière devront être conformes aux règlements en vigueur de la municipalité;

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

2013-37

PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LES SERVICES RÉGIONAUX D'URBANISME ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE.

Considérant que la municipalité de Les Méchins a confié par entente intermunicipale l'application de ses règlements d'urbanisme à la MRC de Matane ;

Considérant que la municipalité a confié l'application de son règlement de prévention incendie à la MRC de Matane ;

Considérant que le schéma de prévention incendie de la MRC de Matane prévoit qu'une procédure de partage de renseignements doit être mise en place entre les services incendies et d'urbanisme lorsqu'un bâtiment à risques élevés ou très élevés change de vocation ou est visé par des travaux ;

Considérant que le partage de renseignements peut aussi s'avérer utile suite à un sinistre demandant la destruction d'un bâtiment, pour combattre des cas d'insalubrité ou limiter les risques d'incendie ;

Considérant qu'une procédure administrative de la MRC de Matane encadre ces échanges de renseignements ;

Considérant qu'un tel partage d'information est conforme à l'intérêt de la municipalité en empêchant la réalisation de projets dérogatoires aux règlements municipaux et en protégeant la santé et la sécurité du public et des biens ;

En conséquence, Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les services d'urbanisme et de sécurité incendie de la MRC de Matane à partager de l'information afin de faciliter l'application des règlements municipaux ;

D'autoriser également le secrétaire-trésorier ou tout autre officier municipal émettant des permis en application des règlements d'urbanisme à transmettre les renseignements requis au travail du service régional de sécurité incendie ;

De rappeler aux services que le partage des renseignements doit se faire dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection des renseignements personnels et que l'information transmise ne peut servir qu'aux fins d'application des règlements de la municipalité.

2013-38 APPEL D'OFFRE CONCERNANT LE DOSSIER D'OPÉRATION DE L'USINE D'EAU POTABLE.

Considérant l'ouverture des soumissions suite aux appels d'offres de la municipalité de Ste-Félicité pour des services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable;

Considérant le dossier de l'usine d'eau potable de Les Méchins et des soumissions;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins n'embarquera pas dans le dossier d'opération de l'usine d'eau potable et ne conclura pas de contrat.

2013-39 JARDIN ÉCOLOGIQUE D'HÉLÈNE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CLD DE MATANE.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins appuie le Jardin Écologique d'Hélène pour leur demande d'aide financière au CLD de Matane.

2013-40

**LOISIRS DE LES MÉCHINS INC. – DÉDUCTIONS PAYÉES POUR DÉCEMBRE 2012
(DEUX EMPLOYÉS).**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins donne aux Loisirs de Les Méchins Inc. un montant de \$ 453,39 pour les déductions payées en décembre 2012 suite à l'engagement de deux employés.

2013-41

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 19h25, et il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Jean-Sébastien Barriault, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière